

1. Le RGPD s'applique :
 - a) Uniquement aux entreprises européennes.
 - b) À toute organisation (publique ou privée) traitant des données personnelles de résidents européens.
 - c) Seulement aux données médicales.
 - d) Uniquement aux grandes entreprises.

2. Parmi ces données, lesquelles sont considérées comme "personnelles" selon le RGPD ?
 - a) Le nom et prénom d'un patient.
 - b) L'adresse IP d'un utilisateur sur un site web.
 - c) Les résultats d'une analyse de sang.
 - d) Toutes ces réponses.

3. Quels sont les droits accordés par le RGPD aux personnes dont les données sont collectées ?
 - a) Droit d'accès à ses données.
 - b) Droit à l'oubli (effacement des données).
 - c) Droit à la portabilité des données.
 - d) Toutes ces réponses.

4. Un patient demande à accéder à ses résultats d'analyse stockés dans votre laboratoire. Que devez-vous faire ?
 - a) Lui refuser l'accès, car les données appartiennent au laboratoire.
 - b) Lui fournir une copie de ses données sous 1 mois, après vérification de son identité.
 - c) Lui demander de contacter son médecin traitant.
 - d) Lui envoyer les données par mail sans vérification.

5. En tant que technicien de laboratoire, vous devez :
- a) Conserver les données des patients indéfiniment.
 - b) Limiter l'accès aux données aux personnes autorisées (ex : médecins, responsables qualité).
 - c) Partager les données avec des tiers sans accord préalable.
 - d) Supprimer les données dès qu'elles ne sont plus utiles.
 - e) Toutes ces réponses.
6. Votre laboratoire utilise un logiciel de gestion des analyses. Que doit prévoir ce logiciel pour être conforme au RGPD ?
- a) Un système de chiffrement des données.
 - b) Un journal des accès (qui a consulté quelles données et quand).
 - c) Une procédure pour répondre aux demandes d'effacement.
 - d) Toutes ces réponses.
7. Le consentement d'une personne pour traiter ses données doit être :
- a) Libre, spécifique, éclairé et univoque.
 - b) Oral et implicite.
 - c) Donné une fois pour toutes, sans possibilité de retrait.
 - d) Écrit uniquement sur papier.
8. Dans quel cas pouvez-vous traiter les données d'un patient sans son consentement explicite ?
- a) Pour des raisons de santé publique (ex : épidémie).
 - b) Pour répondre à une obligation légale (ex : déclaration d'une maladie contagieuse).
 - c) Si les données sont anonymisées.
 - d) Toutes ces réponses.

9. Quelles mesures de sécurité doivent être mises en place pour protéger les données dans un laboratoire ?

- a) Chiffrement des fichiers contenant des données sensibles.
- b) Sauvegardes régulières et sécurisées.
- c) Formation des employés à la cybersécurité.
- d) Toutes ces réponses.

10. Un technicien de laboratoire perd une clé USB contenant des données non chiffrées de patients. Que doit-il faire ?

- a) Ne rien dire, car les données ne sont pas tombées entre de mauvaises mains.
- b) Prévenir immédiatement le responsable de la protection des données (DPO) et suivre la procédure de notification de violation.
- c) Supprimer les données à distance.
- d) Jeter la clé USB.

11. En cas de violation de données (ex : fuite, piratage), votre laboratoire doit :

- a) Notifier la CNIL sous 72h si la violation présente un risque pour les droits et libertés des personnes.
- b) Informer les personnes concernées si le risque est élevé.
- c) Documenter la violation et les mesures prises.
- d) Toutes ces réponses.

12. Quelles peuvent être les sanctions en cas de non-respect du RGPD ?

- a) Une amende pouvant aller jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires mondial ou 20 millions d'euros.
- b) Une mise en demeure de la CNIL.
- c) Une perte de réputation pour l'entreprise.
- d) Toutes ces réponses.

13. Un chercheur souhaite utiliser des données de patients pour une étude. Que doit-il faire pour être conforme au RGPD ?

- a) Anonymiser les données si possible.
- b) Obtenir l'accord des patients ou s'assurer que les données sont utilisées dans le cadre d'une mission d'intérêt public.
- c) Limiter l'accès aux données aux seuls membres de l'équipe de recherche.
- d) Toutes ces réponses.

14. Un patient demande la suppression de ses données dans votre base. Que faites-vous ?

- a) Vous supprimez ses données immédiatement, sauf si une obligation légale impose leur conservation.
- b) Vous lui expliquez que c'est impossible car les données sont utilisées pour la recherche.
- c) Vous ignorez sa demande.
- d) Vous lui demandez de revenir dans 6 mois.